

**Tout ce qu'un notaire normal voudrait pouvoir dire
à François Hollande
(et qu'Emmanuel Macron feint d'ignorer)**

Introduction

I – DE L'ART DE POLLUER LE DÉBAT (questions de forme)

La leçon de communication d'Arnaud Montebourg

Un débat mort-né ?

Le passage de témoin Montebourg-Macron

Réformer pour réformer

Les semeurs de zizanie

La politique de la diversion

Une manifestation de l'ensemble de la profession

Le bonheur de Marine Le Pen

II – DE L'ART DE MANIPULER L'OPINION (questions de fond)

Désert médical et désert notarial

Emmanuel Macron et le 9.3

L'inflation du nombre des diplômés notaires

Qui n'a pas ses « fils de » ?

Libres de s'installer, mais pour aller où ?

La fin de la garantie collective du notariat

Deux approches différentes

Diminuer les revenus des notaires

L'ambiguïté de l'expression « frais de notaire »

Une péréquation pour un service public notarial

La mort de la petite épicerie

Un acte notarié n'est pas une marchandise

Quelques portes ouvertes à enfoncer

Le notaire contribuable

Le notaire consommateur

Le notaire chef d'entreprise

L'impact de la réforme sur l'emploi

Une empathie à géométrie variable

Conclusion

Synthèse des principaux arguments

Introduction

C'est un métier de communiquer. Si on l'apprend à l'Ecole Nationale de l'Administration, le notaire quant à lui n'a reçu aucun cours en la matière.

Et quand, au début de l'été, le rouleau compresseur politique, à grand renfort de déclarations surmédiatisées, a commencé à se mettre en marche contre la profession notariale, les 9.600 notaires et leurs près de 50.000 collaborateurs ont immédiatement compris que la lutte serait inégale. Que faire, face à la mauvaise foi et la démagogie ?

La recette employée fut aussi simple que brutale :

1. présenter la somme de 16.000 euros comme un revenu mensuel assuré à chaque notaire
2. jouer sur l'image surannée que le notariat véhicule auprès de ceux qui n'ont jamais franchi la porte d'une étude
3. affirmer que le pays a besoin de se moderniser et que cela passe par des réformes
4. et qualifier à l'avance de corporatisme toute réaction que la profession pourrait avoir à l'encontre des mesures qui seraient proposées

Depuis l'été, les acteurs de l'entreprise notariale vivent la même angoisse que ceux des entreprises menacée de restructuration. Et les nuits sans sommeil laissent défiler des scénarios catastrophe de faillites personnelles et de licenciements.

Le ministère de l'économie s'est soudain accaparé un sujet qui revient pourtant de droit au ministère de la justice, évitant ainsi soigneusement de poser la question de fond de la mission du notaire, officier public, garant de la sécurité juridique et assurant un service public aux quatre coins du pays. Cette approche purement économique, qui pourtant refuse de voir dans le notariat un tissu de TPE et aligne des chiffres tronqués, laisse la profession notariale désespérée de ne pas mieux se faire entendre.

Ces quelques pages ont pour ambition de lister des arguments souvent guidés par le simple bon sens que les notaires et leurs collaborateurs voudraient pouvoir exprimer et dont ils ne trouvent que trop peu d'écho dans les médias. Des arguments que leurs clients comprennent et partagent, ce qui les reconforte au quotidien, mais que les conseillers du ministre de l'économie balayent négligemment du revers de la main.

I – DE L'ART DE POLLUER LE DÉBAT (questions de forme)

La leçon de communication d'Arnaud Montebourg

En juillet 2014, Arnaud Montebourg réussit un coup de communication magistral. S'appuyant sur un rapport confidentiel de l'inspection générale des finances commandé en 2012 par son prédécesseur, le représentant de l'aile gauche du parti socialiste fit une annonce pourtant toute empreinte de libéralisme anglo-saxon : celle d'une grande réforme des professions réglementées ayant pour ambition de « restituer 6 milliards d'euros » de pouvoir d'achat aux Français et passant par des mesures allant de la perte du monopole des missions notariales à l'ouverture du capital des sociétés de notaires aux banques ou fonds de pensions.

Un débat mort-né ?

Dans l'esprit du public et des professionnels concernés la messe était dite. Les notaires étaient stupéfaits de constater que l'avenir de la profession était ainsi décidé à Bercy et que leur ministre de tutelle, le garde des sceaux, Christiane Taubira, se trouvait totalement écartée du débat.

Le débat était mort-né. La profession, à cause de cette manipulation médiatique, ne pouvait déjà plus souligner que le modèle notarial français était envié au delà des frontières, qu'il s'exportait jusqu'en Chine, tant est séduisant le principe d'un professionnel libéral qui recouvre l'impôt et, sans rien coûter à l'Etat, le décharge de tâches qu'il faudrait, sinon, que des fonctionnaires accomplissent. Et il était déjà trop tard pour faire valoir qu'attaquer les notaires, c'était en réalité attaquer des milliers de petites entreprises employant 50.000 salariés.

Le passage de témoin Montebourg-Macron

Après le départ précipité du ministre Montebourg, Emmanuel Macron eut immédiatement à cœur d'annoncer qu'il adhérait au projet de son prédécesseur. La façon qu'il allait avoir de gérer le dossier, loin d'apaiser le climat orageux, allait accroître l'anxiété du monde notarial.

Réformer pour réformer

Emmanuel Macron, le libéral, ancien de la Banque Rothschild, dont la nomination par Manuel Valls avait été vécue comme une provocation par

l'électorat de gauche, était donc tenu d'entrer dans la logique de son prédécesseur.

De surcroît, le temps présidentiel s'est raccourci depuis l'instauration du quinquennat et le gouvernement s'est soudain mis en tête d'élaborer très rapidement des réformes. Mais peu importe leur portée : il s'agit de réformes pour des réformes.

Les semeurs de zizanie

Ce type de communication a pour effet de monter les Français les uns contre les autres, de perturber la cohésion sociale du pays.

Sont ainsi opposés les Français aux revenus modestes et les notaires qui gagneraient 16.000 euros par mois, les jeunes et les vieux, les provinciaux et les parisiens.

La politique de la diversion

Les notaires ont le sentiment d'être les boucs-émissaires d'un ministère qui n'est pas parvenu à aider le Président de la République à tenir sa promesse de renverser la courbe du chômage avant la fin de l'année 2013.

La seule stratégie d'un gouvernement aujourd'hui consisterait-elle, à défaut de trouver des solutions à la crise, à savoir faire diversion ?

Une manifestation de l'ensemble de la profession

La profession notariale a réagi face aux attaques dont elle faisait l'objet. Le 17 septembre 2014, notaires et collaborateurs des études étaient des dizaines de milliers à se réunir place de la République à Paris et, en région, devant les préfectures. On a raillé cette manifestation de notaires et, surtout, on a refusé d'observer que flottaient au milieu de la foule réunie les drapeaux de la CGT. On a feint d'ignorer que cette manifestation n'était pas celle des notaires, mais celle de l'ensemble de la profession notariale.

Passé l'ironie, la contre-attaque du ministre de l'économie a consisté à dénoncer le corporatisme comme l'un des trois maux dont souffre la France et qui interdit toute réforme : mais peut-on voir du corporatisme dans un mouvement guidé par l'angoisse de toute une profession ?

Le bonheur de Marine Le Pen

Ce que François Hollande, Manuel Valls et Emmanuel Macron ne semblent pas percevoir, au milieu de ce débat chaotique, c'est que, tapie dans l'ombre, Marie Le Pen sourit et se frotte les mains : la présidente du Front national s'est empressée d'adresser à tous les notaires de France une lettre les assurant de son entier soutien.

Cela ne veut pas dire que les près de 60.000 membres de la profession notariale rejoints par l'ensemble des professionnels réglementés vont, comme un seul homme, voter pour le Front national aux prochaines élections présidentielles ; mais le nombre des abstentionnistes pourraient encore augmenter ce qui, pour finir, favoriserait tout autant la candidate Marine Le Pen.

II – DE L'ART DE MANIPULER L'OPINION (questions de fond)

Désert médical et désert notarial

Libres de s'installer où ils souhaitent, les médecins désertent les zones rurales pour ouvrir leurs cabinets dans les grandes villes : le médecin de campagne n'est plus. Le notaire de campagne, lui, subsiste et nombre de bourgs de 2000 âmes, partout en France, si la gendarmerie et la poste ont parfois déménagé comptent encore leur étude notariale.

Si la population rurale a du mal à accéder aux soins, le malade urbain n'est pas forcément mieux loti : et l'on finit par trouver normal de devoir attendre trois mois avant d'obtenir un rendez-vous chez un spécialiste et, le jour de ce rendez-vous, de devoir patienter plus d'une heure dans la salle d'attente avant d'être reçu.

Emmanuel Macron et le 9.3

A entendre Emmanuel Macron, il existerait un désert notarial dans les banlieues des grandes villes, donnant pour exemple le département de la Seine Saint Denis.

Pour lancer son affirmation, le ministre de l'économie avance la statistique du nombre de notaires par habitants. On a ici l'illustration de la façon dont on peut, à sa guise, faire dire aux chiffres ce que l'on veut, selon la démonstration que l'on tente d'apporter.

Il ne faut pas réfléchir très longtemps pour comprendre que la seule statistique valable consiste à compter dans un département le nombre de notaires par rapport aux nombres d'habitants susceptibles d'avoir un jour besoin d'un notaire. Or, dans le département de Seine-Saint-Denis, où une ville de plus de 30.000 habitants comme Stains comprenait en 2006 près de 64% de logements locatifs sociaux, beaucoup de résidents n'auront jamais la nécessité de recourir aux services d'un notaire.

L'inflation du nombre des diplômés notaires

Chaque année, mille diplômes d'aptitude aux fonctions de notaires sont délivrés contre 450 nominations. Mais qui est responsable de cette situation ? Les notaires aujourd'hui installés ou les universités qui attirent les étudiants dans des masters option droit notarial sans se soucier un instant de leur avenir ?

Que l'Etat laisse au Conseil supérieur du notariat, en concertation avec la Chancellerie, le soin de déterminer ses besoins en notaires et que ce quota s'impose aux universités : la profession pourra alors prendre l'engagement d'offrir une carrière de notaire à chacun des étudiants nouvellement diplômés.

Qui n'a pas ses « fils de » ?

Emmanuel Macron considère en outre que la profession bafoue le principe de méritocratie puisque seuls les fils de notaire trouveraient à s'installer.

Le nombre de notaires en exercice ayant succédé à leur père serait de 20%.

Combien de commerçants et d'artisans travaillent en famille et ont à cœur de transmettre leur entreprise de génération en génération ? Existe-t-il des statistiques qui permettraient de connaître le nombre d'enseignants dont les parents exerçaient déjà cette belle profession ? Et que dire des « fils ou filles de » dans le domaine artistique ?

Il est vrai qu'Emmanuel Macron a fait le choix de ne pas suivre les pas de ses deux parents médecins. Est-ce une raison pour laisser entendre, par cet argument démagogique, que les portes de la profession sont hermétiquement fermées à quiconque n'est pas issu du sérail ?

Libres de s'installer, mais pour aller où ?

Dans sa dynamique libérale de dérèglementation, Bercy suggère qu'à l'image des avocats ou des médecins les notaires bénéficient dorénavant d'une liberté d'installation.

La France compte un peu plus de 50.000 avocats dont près de la moitié sont installés à Paris. Parallèlement, elle compte un peu moins de 10.000 notaires, dont un peu moins de 600 exercent à Paris. Ces simples chiffres ne sont-ils pas l'illustration des effets désastreux que présenterait cette liberté d'installation ?

Parmi les jeunes diplômés notaires, combien caressent le projet de s'installer dans un bourg de 2000 habitants ou au cœur d'une cité difficile de Seine-Saint-Denis ?

La fin de la garantie collective du notariat

Le notariat, qui bénéficie d'une assurance professionnelle, garantit quoi qu'il arrive tout sinistre qui ne serait pas pris en charge par son assureur: les notaires sont ainsi solidaires les uns des autres. Ce système unique ne serait plus gérable si, soudain, on assistait à une explosion du nombre des notaires. Les clients seraient alors obligés, comme en Grande Bretagne, de souscrire systématiquement une assurance pour garantir le risque d'une remise en cause du contrat qu'ils auraient signé.

Deux approches différentes

S'il était acquis qu'il manque des milliers d'études de notaires, comme le martèle Emmanuel Macron, comment expliquer que la Chancellerie, qui devrait être la première alertée par cette pénurie, soit si parcimonieuse dans le nombre d'offices créés chaque année ?

Les services du garde des sceaux, soucieux du bon équilibre d'une profession qui lui donne satisfaction, analyse les besoins en notaires dans l'intérêt des populations. Ceux du ministre de l'économie, à défaut de trouver des solutions pour résorber le chômage et pressés par les médias de démontrer que la fin du quinquennat de François Hollande sera riche en réformes, se lance dans une opération de communication, peu inquiets de bouleverser l'équilibre d'une profession dont Bercy n'assure d'ailleurs pas la tutelle.

Diminuer les revenus des notaires

La rémunération des notaires est, au mois de juillet, ce qui a été mis en avant pour gagner le public à la cause.

Habile communication : les arguments avancés sont à présent ceux d'un supposé désert notarial et de la difficulté rencontrée par les jeunes diplômés pour exercer la fonction, mais les 16.000 euros mensuels de revenus annoncés sont présents dans tous les esprits.

Comment faire pour diminuer les revenus des notaires ? Voici donc la vraie question dans une démarche antiéconomique et suicidaire au regard de l'emploi.

Multiplier le nombre de notaires en instituant la liberté d'installation ou en créant des milliers d'études à travers la France constituera, mécaniquement, l'un des moyens pour parvenir à cette baisse de revenus. Mais ce n'est pas suffisant. C'est pourquoi il a été décidé de s'attaquer au tarif des notaires, ce tarif qui, aujourd'hui, fait qu'un notaire de Marseille ou de Lille a droit à la même rémunération pour un acte équivalent.

L'ambiguïté de l'expression « frais de notaires »

Cela fait des décennies que la profession se bat sans succès contre l'expression « frais de notaire » lui préférant de beaucoup celle de « frais d'acquisition ». La grande majorité des Français pensent encore que la somme que le notaire leur demande pour faire face au coût de leur acte constitue des honoraires.

De façon déloyale, Bercy joue sur cette ambiguïté.

Les fonctionnaires de Bercy se sont, depuis cet été, insurgés contre le fait que le notariat avait bénéficié d'une augmentation de ses revenus par l'effet mécanique de l'augmentation des prix de l'immobilier, mais se sont gardés d'observer que l'Etat et les collectivités locales ont tout autant bénéficié de cette hausse, que ce soit pour les droits de vente, mais aussi pour les droits de succession et de donation ou pour l'impôt de partage dans le cadre des dossiers de divorce.

Une péréquation pour un service public notarial

Tenus à un tarif et obligés d'instrumenter, les notaires doivent accepter de traiter des dossiers déficitaires. On estime à 70% les dossiers réalisés à perte.

On constate donc une péréquation qui assure un accès à tous au service public notarial, les dossiers importants permettant de financer les dossiers déficitaires.

L'équilibre du tarif des notaires, dans son organisation actuelle, leur permet également d'offrir toute l'année à leurs clients des consultations gratuites qui font, à juste titre, la fierté de la profession.

La mort de la petite épicerie

Introduire une part de négociation possible des honoraires, comme le suggère le corridor d'Emmanuel Macron, viendrait tout remettre en question.

Cette apparente souplesse aura immédiatement pour conséquence de se retourner contre le public modeste des études : les notaires n'auront en effet pas d'autre choix économique que de se placer au plafond du tarif pour les actes réalisés à perte.

Elle pourra en revanche profiter au public aisé, que l'on se disputera, mais au détriment cette fois des petites études rurales. En effet, pour les actes rémunérateurs, les études de taille importante pourront peut-être proposer à leur clientèle fortunée des prix plancher, ce que ne pourront pas faire les études de petite taille. Et, de même que les grandes surfaces en périphérie des grandes villes ont eu raison des épiceries de campagne, on assistera inéluctablement à la mort des petites études notariales des bourgs au profit des offices notariaux situés au cœur des villes importantes.

Un acte notarié n'est pas une marchandise

L'existence d'un tarif invariable va de pair avec le statut d'officier public du notaire et justifie son obligation d'instrumenter. Cela assure une égalité des clients devant l'acte notarié, comme on parle d'égalité devant l'impôt. Cela ne protège pas les notaires, mais leurs clients.

Les notaires interviennent à tous les moments clefs d'une existence. Les clients leur confient leurs espoirs mais aussi leur désespoir et leur rôle consiste à les rassurer et à les diriger vers des solutions qui permettront

d'éviter les contentieux. Cette mission fondamentale du notaire explique que leur rémunération soit fixée par un décret et ne soit négociable ni à la hausse, ni à la baisse.

Un acte notarié n'est pas une marchandise. L'attention du notaire doit être entièrement consacrée à l'intérêt de son client, à l'étude de l'acte le mieux adapté à ses besoins et non à celle du rabais qu'il pourra lui accorder pour décrocher le contrat.

Permettre de négocier les honoraires des notaires aurait pour conséquence que, comme dans toute relation commerciale, le client soupçonnerait toujours qu'une réduction puisse habilement cacher des coûts supplémentaires, à l'image d'une banque qui affiche le taux attractif d'un placement mais pas l'importance de ses droits d'entrée. La relation de confiance existant entre les notaires et leurs clients qui est au cœur du rôle du notaire dans la société s'en trouvera mise à mal.

Enfin, comme pour les compagnies aériennes, l'émergence d'un notariat *low cost* ne pourrait que compromettre la sécurité juridique des actes notariés, tant il est difficile de concilier sécurité et rentabilité. Moins sûrs, les actes donneraient lieu à des accidents, moins graves certes qu'un crash aérien, mais entraînant, comme outre-Manche, des procédures coûteuses.

Quelques portes ouvertes à enfoncer

Mais revenons un instant sur ce chiffre de 16.000 euros et permettons-nous d'enfoncer quelques portes ouvertes.

1^{re} porte : Comme ceux de tout chef d'entreprise, les revenus des notaires sont appelés à varier.

2^e porte (qui illustre la première) : ce chiffre de 16.000 euros découle du rapport de l'IGF commandé en 2012 et a donc été déterminé sur la base d'un marché très dynamique, tant en volume qu'en prix. Que l'on demande à l'IGF de déterminer les revenus moyens des notaires à l'issue de l'année 2014, marquée, comme 2013, par une baisse des prix et du nombre des transactions, et l'effet d'annonce sera déjà beaucoup moins spectaculaire.

3^e porte : le chiffre de 16.000 euros constitue une moyenne. Si certains notaires gagnent plus, il en est également un bon nombre qui gagnent moins, voire beaucoup moins.

Le notaire contribuable

Imaginons le temps d'un calcul que tous les notaires aient en effet gagné en 2014 16.000 euros par mois. Toujours pour le calcul, imaginons-les tous célibataires, ne percevant pas d'autres revenus et n'ayant pas de charges à déduire : l'impôt sur le revenu correspondant, à encaisser par Bercy en 2015, s'élèverait à un peu plus de 527 millions d'euros.

Est-il raisonnable, de la part du ministre de l'économie, de tout mettre en œuvre pour se passer de recettes fiscales ?

On ajoutera que les notaires, tenus actuellement par leur tarif non négociable, n'ont aucun moyen de ne pas déclarer une partie de leurs revenus professionnels et qu'il n'est pas concevable qu'ils décident, comme bon nombre de chefs d'entreprises, de se domicilier au-delà des frontières du pays pour échapper à l'impôt.

Le notaire consommateur

Cette obsession du ministère de l'économie de voir baisser les revenus des notaires est donc pour le moins incompréhensible. Faut-il lui expliquer qu'il est utile que certains Français disposent encore de revenus pour soutenir le marché immobilier, pour commander des travaux aux artisans du bâtiment, pour acheter des voitures, pour aller au restaurant, etc ?

Le notaire chef d'entreprise

En outre, est-il nécessaire de lui faire toucher du doigt qu'un chef d'entreprise qui réalise des bénéfices et un chef d'entreprise qui embauche et qui investit dans son entreprise ? Et qu'un chef d'entreprise qui ne parvient pas à boucler ses fins de mois finira par licencier une partie de son personnel et reportera à plus tard les travaux à faire dans ses locaux et l'achat d'équipements performants, notamment pour assurer le passage au numérique ?

L'impact de la réforme sur l'emploi

Beaucoup d'études de notaire, depuis deux ans, ont bien du mal à dégager des bénéfices. Pour les titulaires de ces offices comme pour leurs salariés, le scénario consistant à multiplier les créations d'offices tout en baissant les honoraires n'est rien d'autre que cauchemardesque.

L'intersyndicale des salariés du notariat ne s'y trompe malheureusement pas : les mesures annoncées fièrement par Emmanuel Macron, en réduisant les revenus des entreprises notariales dans un contexte économique difficile, ne pourront qu'avoir un impact désastreux sur l'emploi : c'est par milliers que risquent de se compter les suppressions de postes.

Une empathie à géométrie variable

Si toute l'attention d'Emmanuel Macron est accordée aux jeunes diplômés non exerçant, il se soucie bien peu des jeunes diplômés exerçant depuis seulement quelques années. La plupart d'entre eux ont acheté leur office ou les parts de société qui leur a permis de s'associer. Le prix de cession a été fixé, sous le contrôle de la Chancellerie, en fonction du chiffre d'affaires réalisé par l'étude dans les dernières années précédentes et les nouveaux notaires ont eu recours à un prêt bancaire, le plus souvent consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Parce que les mesures d'Emmanuel Macron visent à réduire le bénéfice des offices, ces nouveaux notaires voient se profiler le spectre de la faillite personnelle.

Conclusion

Alors que le gouvernement a tant de mal à résoudre les problèmes que rencontrent les Français, quelle mouche l'a donc piqué pour qu'il décide de s'attaquer à ce qui, pour une fois dans le pays, fonctionne correctement?

Le système notarial français garantit la paix sociale en assurant la sécurité juridique et remplit des missions de services publics sans rien coûter à l'Etat. Ce bel équilibre, pris pour modèle par delà nos frontières, tient de l'organisation actuelle de la profession, de son tarif redistributif et du nombre contrôlé des notaires.

Non seulement nous sommes témoins de la mainmise de l'économie et de la finance sur les fondements du droit, mais aussi de la suprématie de la communication déformante et du courtermisme, au détriment de l'intérêt général.

Car on peut lire dans cette réforme annoncée à grands renforts de tambours et de trompettes démagogiques plusieurs visées.

A court terme, il s'agit de démontrer que le gouvernement agit, qu'il « met en œuvre des réformes ». Peu importe, dans cet exercice de communication, la portée de ces réformes.

A long terme, il s'agit de venir à bout d'une profession.

Dans un premier temps, en détériorant la bonne image dont elle jouit auprès du public, en brandissant, offusqué, un chiffre, 16.000 euros, et en procédant par affirmation péremptoire et non étayée : la France manque d'études de notaire.

Et dans un second temps, en travaillant à la paupérisation de la profession.

Peu importe alors les dégâts que cette campagne de destruction occasionnera : pour les employés du notariat, des vagues de licenciements ; pour les clients des études, la perte du service public notarial et une insécurité dans les contrats qui débouchera sur une recrudescence des contentieux.

Les artisans de cette réforme bien plus violente qu'il n'y paraît ont donc le bon espoir que, dans quelques années, il leur reste, au milieu des décombres, à décréter que la profession de notaire n'a plus sa raison d'être et que le temps est venu de la supprimer tout à fait.

L'heure aura alors sonnée pour les banques de ramasser la mise. Déjà propriétaires de bon nombre d'agences immobilières et s'étant approprié le marché de l'assurance, il ne leur manque plus actuellement que la possibilité de rédiger elles-mêmes les actes de vente pour pouvoir enfermer à jamais leur clientèle dans leurs nasses.

Sous l'apparence d'une querelle qui fait sourire les commentateurs entre un ministre de l'économie *new look* et une profession à l'image bourgeoise à peine modernisée, c'est à un bouleversement en profondeur de la société française que cette réforme pourrait aboutir.

Pierre Dauptain
Le 23 novembre 2014

Synthèse des principaux arguments

Les notaires sont l'instrument d'une vaste opération de communication politicienne initiée par Arnaud Montebourg et reprise par Emmanuel Macron.

Attaquer les notaires, c'est attaquer des milliers de petites entreprises employant 50.000 salariés.

Le désert notarial de la Seine-Saint-Denis n'existe pas. Le critère à prendre en compte n'est pas le nombre de notaires par habitants mais le nombre de notaires par habitants susceptibles d'avoir un jour besoin d'un notaire.

Si la liberté d'installation était décidée, ce serait la fin du maillage territorial notarial car, à l'image des avocats et des médecins, les notaires déserteraient les bourgs au profit des grandes villes.

Si le nombre de notaires explosait, la profession ne pourrait plus offrir sa garantie collective, système unique au monde qui permet que tout sinistre non pris en charge par l'assureur de la profession soit garanti solidairement par l'ensemble des notaires.

De façon déloyale, Bercy joue sur l'ambiguïté de l'expression « frais de notaires ».

On estime à 70% les dossiers réalisés à perte par les notaires.

Le tarif des notaires offre une péréquation qui assure un accès à tous au service public notarial, les dossiers importants finançant les dossiers déficitaires. Il permet également aux notaires de donner des consultations gratuites à tous les clients qui franchissent la porte de leurs études.

La possibilité de négocier le tarif des notaires pénaliserait les clients modestes et favoriserait la clientèle aisée. Les actes aujourd'hui reçus à perte ne pourraient être reçus qu'au plafond du tarif.

A l'image des grandes surfaces et des petites épiceries, la possibilité de négocier le tarif des notaires profiterait aux études importantes et on assisterait à la mort des petites études rurales.

Un acte notarié n'est pas une marchandise. L'attention du notaire doit être entièrement consacrée à l'intérêt de son client, à l'étude de l'acte le mieux adapté à ses besoins et non à celle du rabais qu'il pourra lui accorder pour décrocher le contrat.

L'intersyndicale des employés du notariat, très inquiète des conséquences de la réforme Macron sur les emplois, demande au gouvernement de ne pas prendre des mesures susceptibles de baisser les bénéfices des études.

Les mesures annoncées par Emmanuel Macron ne pourront en effet que déboucher sur des milliers de licenciements.

Ce sont les banques qui bénéficieront du travail de démolition du notariat entrepris par le ministère de l'économie.

Sous l'apparence d'une querelle entre Emmanuel Macron et la profession notariale, c'est à un bouleversement en profondeur de la société française que cette réforme finirait par aboutir.